



20368 - La prière faite lors d'une éclipse solaire ne concerne que celui qui la constate où habite dans un pays où le phénomène est observé

question

Devons-nous faire la prière en nous fondant sur le résultat d'un calcul astronomique publié dans un journal? Si l'éclipse solaire est constaté dans un autre pays, devons-nous faire ladite prière ou faut-il attendre de le constater à l'oeil nu?

résumé de la réponse

Il n'est pas demandé aux habitants d'un pays non concerné par l'éclipse solaire de faire la prière prévue parce que le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a fait dépendre la prière et ce qui s'en suit du constat visuel de l'éclipse et non d'une prévision des astronomes ni de sa survenue dans un autre pays.

la réponse favorite

Louange à Allah.

« Ce n'est qu'un signal envoyé par Allah à Ses serviteurs pour leur faire peur. Quand vous le constatez, mettez-vous à prier et à invoquer Allah jusqu'à ce qu'à ce qu'on vous soulage. » Une autre version dit: « si vous les constatez visuellement, ayez recours au rappel d'Allah, à Son invocation et à l'imploration de Son pardon. Aussi fait-il dépendre l'exécution de l'ordre de prier, d'invoquer Allah et de solliciter Son pardon de la vision de l'éclipse et non de la prévision des astronomes. Et les musulmans doivent se conformer à la Sunna, l'appliquer et se méfier de tout ce qui lui est contraire.

Ceci permet de savoir que ceux qui ont observé ladite prière sur la base d'une information donnée par des astronomes se sont trompés et se sont écartés de la Sunna.



L'ordre est donné de prier, de faire des invocations, de pratiquer le dhikr et d'implorer le pardon divin une fois l'éclipse solaire constaté visuellement non sur la base d'une prévision des astronomes

Des hadiths authentiques reçus du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) nous apprennent qu'il a donné l'ordre aux musulmans qui constatent visuellement un éclipse solaire ou lunaire de faire la prière prévue, de se livrer au dhikr (rappel d'Allah), et de faire des invocations

Ne font la prière que les habitants de l'espace concerné. Il dit que le soleil et la lune font partie des signes d'Allah. Ils ne s'éclipsent pas pour la mort d'une personne ou sa survie

L'on doit savoir encore que ladite prière ne concerne pas les habitants de l'espace non concerné par l'éclipse. Car le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a fait dépendre la prière et ce qui s'en suit du constat visuel de l'éclipse et non d'une prévision des astronomes ni de sa survenue dans un autre pays. Allah le Puissant et Majestueux a dit: «Prenez ce que le Messenger vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en» (Coran, 59:7) Le Transcendant a dit: « En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.» (33:21) Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui-même n'a fait ladite prière à Médine qu'après le constat du phénomène par tout le monde. Et le Tout-puissant a dit: « Ne considérez pas l'appel du messenger comme un appel que vous vous adresseriez les uns aux autres. » (Coran, 24:63) Or, il est connu de tous que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est le mieux instruit de tous (en islam) et le plus sincère dans ses conseils adressés aux gens et qu'il est celui chargé par Allah de transmettre les dispositions de Sa loi (aux destinataires)

Si les prévisions des astronomes à propos des éclipses et si leur survenue dans des zones dont les habitants sont les seuls à les constater, si cela justifiait l'observance de la prière par tout le monde, il (le Prophète) l'aurait expliqué et recommandé la prière à tous les membres de la communauté. Au contraire, il les a orientés à la dépendance du constat visuel. Ce qui permet de savoir que la prière n'est à faire que par celui qui voit l'éclipse ou apprend sa survenue dans son



pays.

Allah est le garant de l'assistance.